

**Le 19 décembre 2014**

## **Assemblée générale du 16 décembre dernier Des propositions intéressantes des membres**

Adoptée à l'unanimité par les quelque 300 membres présents à l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre dernier, une proposition a permis de mettre sur pied et de composer un comité responsable d'identifier des pistes de solution concernant le statut d'occasionnel qui seront soumises, pour débat, à la prochaine assemblée générale. L'objectif est d'outiller l'assemblée générale en vue que cette dernière puisse donner un mandat clair au comité de négociation qui sera chargé de nous représenter pour le renouvellement de la convention collective de travail échue depuis le 31 janvier 2014. Un amendement a également été adopté, à la majorité des voix, à l'effet que le comité se penche plus globalement sur les règles de dotation des postes.

« Il s'agit ici d'une belle initiative de membres à l'aube de l'année 2015, où l'on souhaite une contribution accrue des professionnelles et professionnels à des enjeux qui nous tiennent à cœur », de souligner la présidente du SPPMM, Gisèle Jolin. En ouverture d'assemblée, celle-ci avait annoncé que le contexte d'austérité actuel risquait fort de donner lieu à des négociations ardues. « Nous allons aussi poursuivre la lutte avec nos partenaires de la *La coalition pour la libre négociation*, pour faire obstacle autant que possible à la Loi 15 ! », a-t-elle ajouté.

La présidente a exprimé le souhait que le mouvement de solidarité constaté lors du débrayage du 26 novembre dernier, avec la mobilisation de plus de 500 membres, se manifeste de nouveau, si nécessaire.

### **Présentation de la Loi 15 (anciennement Projet de loi 3)**

L'actuaire, Charles Saint-Aubin, a effectué une présentation sommaire de la Loi 15 et de son impact. Celle-ci, rappelons-le, a pour objectif d'obliger la restructuration de tous les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. À partir d'une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013, le déficit pour le service antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sera assumé à parts égales entre l'organisme municipal et les participants actifs. Les deux parties peuvent également s'entendre pour que l'organisme municipal assume jusqu'à 55 % du déficit.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur la Loi 15 et son impact en consultant le numéro [14-22 des Nouvelles et commentaires](#) produit par les Services actuariels SAI en date du 15 décembre 2014.

### **Des dons significatifs**

En vertu de sa politique de solidarité, le SPPMM soutient deux organismes montréalais dont les actions contribuent à améliorer la qualité de vie de personnes plus démunies, en donnant 1 % de ses revenus annuels. «Cela se veut en quelque sorte un retour d'ascenseur des professionnelles et professionnels comme nous, qui avons eu la chance de recevoir une éducation et d'obtenir un diplôme universitaire», de mentionner Gisèle Jolin.

Ainsi, pour l'année 2015, le comité de solidarité du SPPMM a sélectionné deux projets. Un premier chèque de 14 400 \$ a été remis au Carrefour d'éducation populaire de Pointe Saint-Charles. «Nous avons été particulièrement séduits par le projet *Histoires et mémoires des Gens de mon Quartier*, qui favorise l'inclusion dans leur milieu de personnes souvent exclues en raison de l'analphabétisme», note Marie Bourque, vice-présidente Section-1, responsable du comité de sélection. Pour sa part, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a été le récipiendaire d'un don de 3 600 \$ qui servira à financer différentes actions entourant son 40<sup>e</sup> anniversaire.

En conclusion, à la veille du Temps des Fêtes, les membres du comité exécutif tiennent à offrir leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité à chacune et à chacun des syndiqués du SPPMM.